

PLAINE COMMUNE

**CONTRAT DE COHESION SOCIALE ET URBAINE
2007-2009**

24 avril 2007

CUCS 2007-2009 DE PLAINE COMMUNE

Introduction	3
<u>I – Diagnostic territorial</u>	4
1/ Une population fortement fragilisée, en situation d'appauvrissement	4
Une population en croissance	4
Une population jeune	5
Une présence importante des populations issues de l'immigration	5
Une grande part de ménages aux revenus très faibles, une population précarisée	6
2/ D'importantes difficultés d'accès à l'emploi	8
Un taux de chômage très élevé, en particulier des jeunes et des femmes	8
Des résultats scolaires et des conditions de scolarisation qui traduisent les difficultés sociales	11
Des niveaux de formation bas	13
De fortes difficultés linguistiques, qui se traduisent par un important besoin en formation	14
Un territoire marqué par les discriminations à l'emploi	15
Un fort potentiel de développement économique et d'activités en décalage avec les profils des populations locales	15
3/ L'accès et les conditions de logement : un enjeu majeur sur le territoire	16
Un parc social important	16
Un parc ancien vétuste	16
Une problématique de l'habitat indigne prééminente sur le territoire	17
Vers une précarisation de l'habitat ?	18
4/ Un potentiel financier communautaire en deçà des besoins du territoire	18
5/ Ressources, projets et politiques publiques menées sur le territoire	19
En matière d'urbanisme, d'habitat et de cadre de vie	19
En matière d'emploi et d'insertion	20
La mobilisation des politiques de droit commun	21
<u>II – La stratégie de cohésion sociale et urbaine portée par les villes et l'agglomération</u>	22
1/ La politique de la ville sur le territoire	22
2/ Les ambitions du projet de cohésion sociale et urbaine de l'agglomération	23
3/ Les principes d'intervention du CUCS communautaire	23
<u>III – Les orientations et objectifs stratégiques 2007- 2009 de Plaine commune en matière de cohésion sociale et urbaine</u>	25
<u>Orientation n°1</u> : Agir en faveur de la promotion des personnes à l'accès et le maintien dans l'emploi et par le développement de l'activité économique	
<u>Orientation n°2</u> : Agir en faveur de l'accès de tous à un logement et améliorer le cadre de vie des habitants	
<u>Orientation n°3</u> : Construire un projet de territoire partagé à l'échelle de l'agglomération	
<u>IV – La conduite du CUCS communautaire en lien avec les CUCS communaux</u>	31
1/ Le pilotage stratégique	31
2/ Le pilotage opérationnel	32
3/ La programmation pluriannuelle	33
4/ L'évaluation	34

INTRODUCTION

La Communauté d'Agglomération de Plaine Commune regroupe aujourd'hui huit villes : Aubervilliers, La Courneuve, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Stains, Villetaneuse, représentant 335 000 habitants répartis sur 42,7 km².

Territoire composé de communes ouvrières de la banlieue Nord de Paris, terre d'industrie humaine, et donc d'habitat, le territoire de Plaine Commune est un pôle de vie urbaine depuis longtemps. Le développement industriel l'a structuré, imprimant avec toutes ses contradictions une dynamique économique ainsi qu'urbaine et sociale incontestable, faisant des villes des espaces de vie sociale denses, carrefour des cultures portées par une main d'œuvre nombreuse venue de toutes origines.

Cette histoire populaire commune s'est modelée au travers de mutations économiques particulièrement destructrices pour ce territoire qui était devenu le poumon industriel de toute la Région parisienne. Aux friches industrielles il faut ajouter l'héritage négatif de l'industrie elle-même qui laisse de nombreux terrains pollués et exigeant la réparation avant d'être reconvertis en nouveaux espaces de vie, de travail ou de déplacements. L'héritage de coupures urbaines (voies de chemin de fer et autoroutières en tranchées ou en bretelles), peu respectueuses de la qualité de vie environnante, de la valeur urbaine et même des possibilités de vie sociale nuisent à l'unité du territoire.

Le développement d'exclusions importantes, corrélatives à la montée d'un chômage structurel, ainsi que l'apparition de ségrégations spatiales, ajoutant à l'enclavement de quartiers entiers, ont conduit, depuis 20 ans, les communes à rechercher les moyens d'une réhabilitation importante de ces quartiers en s'inscrivant dans les différents dispositifs « politique de la ville ».

La décision de rassembler leurs forces au sein de Plaine Commune en une sorte de coopérative de villes exprime la volonté partagée de se donner les moyens d'action en matière de cohésion sociale et urbaine. Ainsi, depuis sa création, en décembre 2000, la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune s'est fixée l'objectif de mettre en place un projet global de développement qui puisse redonner à cette partie de la banlieue parisienne une dynamique de revalorisation appuyée sur les atouts d'un territoire populaire pluriel et créatif.

Suite au transfert de compétences de développement économique en 2001, des espaces publics, de la voirie et des ordures ménagères en 2003 et celles de l'insertion, de l'habitat, de l'aménagement et de l'urbanisme en 2004, les principales compétences de mise en œuvre de la rénovation urbaine (projets ANRU notamment) relèvent de la responsabilité de Plaine Commune.

Dans le cadre des nouvelles dispositions de la politique de la ville, les huit maires et le Président d'agglomération souhaitent s'inscrire dans le nouveau dispositif en faveur de la cohésion sociale et urbaine avec l'élaboration de 9 contrats urbains de cohésion sociale : 8 contrats communaux et 1 contrat d'agglomération.

I - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

A l'échelle de l'Île-de-France, Plaine Commune se trouve dans une spirale de décrochage social liée à une dissociation progressive entre les dynamiques sociale et économique. Le territoire connaît en effet un fort dynamisme économique, contrastant avec l'importance du chômage et de la précarisation que connaissent les populations locales. A l'échelle de Plaine Commune, 90% de la population du territoire est couverte par des IRIS en difficulté¹. Que ce soit du point de vue de l'insertion socioprofessionnelle, de la formation scolaire ou des conditions du logement, le processus de promotion sociale apparaît bloqué, coupé des potentialités qui se développent sur le territoire. Il en résulte une forte menace sur la cohésion territoriale au sein de ce territoire que les politiques publiques tentent d'enrayer, en particulier les politiques de développement économique, d'aménagement et d'habitat, ainsi que plusieurs volets de la politique de la ville, aujourd'hui de compétence communautaire.

1/ UNE POPULATION FORTEMENT FRAGILISEE, EN SITUATION D'APPAUVRISSMENT :

• Une population en croissance :

Cette croissance, de 9 % sur les huit communes² sur la période 1999-2005, est particulièrement forte comparativement au département (5,5%) et à l'Île-de-France (4,9%).

Nombre d'habitants (source : RGP – Insee)	TOTAL 1990	TOTAL 1999	TOTAL 2005	Évolution 1999/2005
AUBERVILLIERS	67 552	63 130	72 300	13%
ÉPINAY-SUR-SEINE	48 799	46 558	49 800	6%
LA COURNEUVE	34 140	35 301	36 900	1%
L'ÎLE-SAINT-DENIS	7 412	6 822	7 209	4%
PIERREFITTE-SUR-SEINE-SUR-SEINE	23 823	25 789	26 400	2%
SAINT-DENIS	90 004	85 994	95 800	11%
STAINS	34 876	32 826	34 200	4%
VILLETANEUSE	11 177	11 354	11 354	nd
PLAINE COMMUNE	317 783	307 774	333 963	9%
DEPARTEMENT		1 382 861	1 459 000	5,5%
ILE-DE-FRANCE		10 952 000	11 491 000	4,9%

¹ Ce qui explique que les données sont fournies à l'échelle des villes et non des quartiers en ZUS, qui ne couvrent qu'un tiers du territoire de Plaine Commune. Ces données sont également comparées aux autres villes de la petite couronne et à l'Île-de-France afin de situer Plaine Commune et de permettre des comparaisons pertinentes à l'échelle francilienne.

² Résultats du recensement rénové 2004/2006. Cette population supplémentaire ne sera pas prise en compte avant 2008 dans la dotation globale de fonctionnement.

☞ **Une population jeune :**

Avec une part de moins de 20 ans de 29% en 1999, **la jeunesse de la population est une caractéristique importante du territoire** qui distingue Plaine Commune d'une part en Ile-de-France (26,1%) et, d'autre part, des villes de petite couronne. Cette jeunesse peut atteindre 45 % dans certains quartiers comme le quartier des Poètes à Pierrefitte-sur-Seine ou Allende à Villetaneuse.

La jeunesse de la population est un atout pour les villes, mais exige aussi un engagement important de leur part en termes de scolarisation ou de structures d'accueil. Elle constitue également un fort enjeu en matière d'orientation, de formation et d'insertion sociale et professionnelle.

Part des moins de 20 ans (source : RGP – Insee)	TOTAL 1990	TOTAL 1999	Évolution 1999/1990
AUBERVILLIERS	26,7	26,7	0%
ÉPINAY-SUR-SEINE	29,8	30,1	1%
LA COURNEUVE	30,8	31,8	3%
L'ÎLE-SAINT-DENIS	29,8	30,0	1%
PIERREFITTE-SUR-SEINE-SUR-SEINE	30,0	29,9	0%
SAINT-DENIS	27,6	27,9	1%
STAINS	31,1	30,9	-1%
VILLETANEUSE	34,7	33,4	-4%
PLAINE COMMUNE	29,0	29,2	1%
DÉPARTEMENT	28,5	28,0	-2%
HAUTS-DE-SEINE	23,6	23,5	0%
VAL-DE-MARNE	25,3	24,8	-2%
ILE-DE-FRANCE	26,1	25,2	-3%

☞ **Une présence importante des populations issues de l'immigration :**

Si la présence d'une population étrangère ne peut être considérée en soi comme une difficulté, elle génère toutefois des besoins particuliers, liés à la composition de ces familles et à leur profil social. Ces besoins concernent entre autres l'habitat, la formation et l'apprentissage linguistique.

Le taux de population étrangère est important sur Plaine Commune : 25,3% en 1999 lorsque le taux francilien est de 12,9%. Ce taux est stable sur Plaine Commune comme dans le département alors qu'il diminue sensiblement dans les deux autres départements de la petite couronne parisienne.

Concernant la population des ménages dont la personne de référence est étrangère, les évolutions différenciées entre Plaine Commune et les départements voisins est encore plus marquée : cette population régresse dans les Hauts-de-Seine et évolue très peu en Val-de-Marne alors qu'elle augmente dans toutes les villes de Plaine Commune comme dans le département de Seine-Saint-Denis.

Ces données confirment la spécialisation du territoire dans l'accueil des familles populaires, majoritairement issues de l'immigration.

Population de nationalité étrangère (source : RGP – Insee)	TOTAL 1990	TOTAL 1999	Évolution 1999/1990	Population des ménages dont la personne de référence est étrangère	Évolution 1999/1990
AUBERVILLIERS	29,7	29,7	0%	39,1	3%
ÉPINAY-SUR-SEINE	18,3	19,6	7%	28,1	21%
LA COURNEUVE	25,3	26,9	6%	36,7	14%
L'ÎLE-SAINT-DENIS	21,8	17,7	-19%	27,6	
PIERREFITTE-SUR-SEINE	20,6	25,7	25%	34,9	33%
SAINT-DENIS	28,5	26,2	-8%	36,3	4%
STAINS	22,5	22,5	0%	33,0	14%
VILLETANEUSE	25,9	24,5	-5%	37,1	9%
PLAINE COMMUNE	25,3	25,3	0%	35,0	
DÉPARTEMENT HAUTS-DE-SEINE	18,7	18,7	0%	26,2	10%
VAL-DE-MARNE	13,1	11,5	-12%	14,8	-5%
ILE-DE-FRANCE	12,6	11,8	-6%	15,9	2%
	12,9	11,9	-8%	15,8	1%

⊗ **Une grande part de ménages aux revenus très faibles, une population précarisée :**

La situation de pauvreté est importante sur le territoire de Plaine Commune : le revenu fiscal médian de la population des villes de Plaine Commune s'étend en effet de 9 521 € à 11 346 € en 2002³ lorsque la médiane départementale est de 13 285 € et celle de l'Île-de-France de 18 355 €. On constate que la médiane la plus élevée, celle d'Épinay-sur-Seine, reste inférieure de 17 % par rapport au département, de 59 % par rapport au Val-de-Marne et de 83 % par rapport aux Hauts-de-Seine.

Médiane revenu fiscal par unité de consommation (source : SIG – DIV)	2001	2002	Évolution
AUBERVILLIERS	9 751	9 778	0,3%
ÉPINAY-SUR-SEINE	11 244	11 346	0,9%
LA COURNEUVE	8 875	8 804	-0,8%
PIERREFITTE-SUR-SEINE-SUR-SEINE	9 987	9 924	-0,6%
SAINT-DENIS	10 218	10 298	0,8%
STAINS	10 085	10 037	-0,5%
VILLETANEUSE	9 521	9 513	-0,1%
DÉPARTEMENT	13 155	13 285	1,0%
HAUTS-DE-SEINE	20 195	20 771	2,9%
VAL-DE-MARNE	17 681	18 055	2,1%
ÎLE-DE-FRANCE	17 968	18 355	2,2%

En outre, cette médiane est en diminution sur plusieurs villes de l'agglomération entre 2001 et 2002, alors qu'elle est en nette augmentation en Hauts-de-Seine et dans le Val-de-Marne ou en Île-de-

³ Les données sur l'Île-saint-Denis n'ont pu être obtenues.

France, ce qui démontre que les écarts se creusent et que **les mécanismes d'un appauvrissement relatif et absolu de la population de Plaine Commune se renforcent.**

La précarité de la population est d'autant plus intense que le contexte francilien du marché du logement est tendu : l'accès à un logement autonome est quasiment impossible pour une partie de la population aux revenus particulièrement faibles. La part de personnes couvertes par l'allocation logement confirme cette situation :

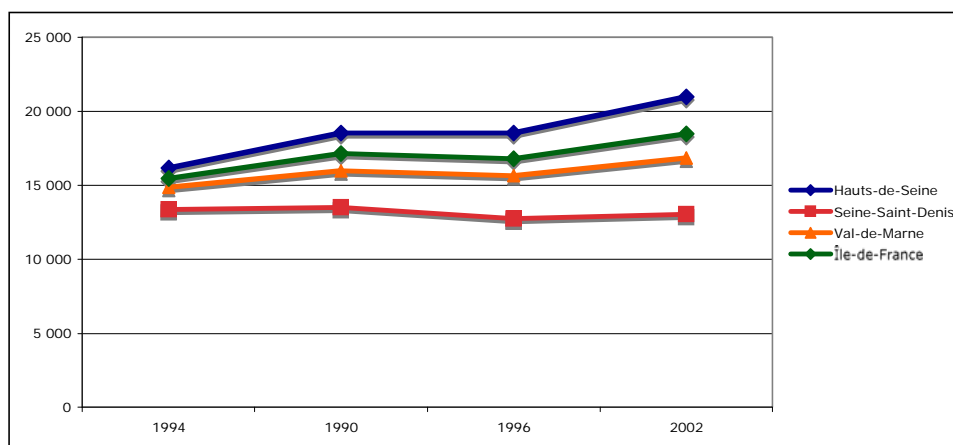
Pourcentage personnes couvertes par l'allocation Logement (sur le total de logements sociaux) (Territoires & Conseil, <i>Enquête fiscale 2006</i>)	2005
AUBERVILLIERS	102%
ÉPINAY-SUR-SEINE	104%
LA COURNEUVE	124%
L'ÎLE-SAINT-DENIS	
PIERREFITTE-SUR-SEINE	110%
SAINT-DENIS	100%
STAINS	118%
VILLETANEUSE	133%
SEINE-SAINT-DENIS	78,4%
Moyenne nationale (communes + 10 000 hab)	56,4%

L'importance de la part de la population couverte par le RMI sur le territoire de Plaine Commune et son augmentation sur la majorité des communes montrent également la situation de pauvreté et d'appauvrissement de la population.

COMMUNE (source : CAF)	Nombre de bénéficiaires du RMI au 31/12/05	Nombre de bénéficiaires du RMI au 31/12/06	Évolution
AUBERVILLIERS	3 621	3 818	5,4%
ÉPINAY-SUR-SEINE	1 666	1 692	1,6%
LA COURNEUVE	1 972	2 018	2,3%
L'ÎLE-SAINT-DENIS	347	357	2,9%
PIERREFITTE-SUR-SEINE	997	1 084	8,7%
SAINT-DENIS	4 199	4 344	3,5%
STAINS	1 552	1 621	4,4%
VILLETANEUSE	491	487	-0,8%
PLAINE COMMUNE	14 845	15 421	3,8%
SEINE SAINT DENIS	49 731	51 490	3,5%

Enfin, le faible pourcentage de foyers fiscaux imposés sur le revenu confirme le faible niveau de richesse de la population. En 2003, 50 % des ménages de Seine-Saint-Denis n'étaient pas imposables contre 32,1 % dans les Hauts-de-Seine et 37,6 % en Val-de-marne. Ils étaient 46,7 % en 2002. Les écarts entre les territoires départementaux ne cessent de se creuser depuis 1984, des écarts d'autant plus importants par rapport à Plaine Commune qui regroupe les populations les plus pauvres de la Seine-saint-Denis.

Pourcentage de foyers fiscaux imposés (source : Territoires & Conseils)	2005
AUBERVILLIERS	39,0
ÉPINAY-SUR-SEINE	47,0
LA COURNEUVE	38,0
L'ÎLE-SAINT-DENIS	46,0
PIERREFITTE-SUR-SEINE	43,0
SAINT-DENIS	41,0
STAINS	40,0
VILLETANEUSE	41,0



REVENU MOYEN DES FOYERS FISCAUX APRES IMPOT PAR DEPARTEMENT EN €- 2002 (IAURIF)

Ces données confirment la tendance selon laquelle les communes dont plus de 50 % de la population vit dans un Iris « pauvre » se sont fortement appauvries, avec un recul des ressources de 11 à 17 % à Aubervilliers, Saint-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine ou Villetaneuse entre 1984 et 2002⁴. Ainsi, parmi les 50 communes d'Île-de-France qui cumulent le plus de difficultés, on trouve La Courneuve, Aubervilliers, Stains, Villetaneuse, Saint-Denis, l'Île-Saint-Denis, soit 6 villes qui composent Plaine Commune.

2/ D'IMPORTANTES DIFFICULTES D'ACCES A L'EMPLOI

• Un taux de chômage très élevé, en particulier des jeunes et des femmes :

Le taux de chômage sur Plaine Commune est nettement supérieur à celui du département, lui-même nettement supérieur à celui des départements de la petite couronne francilienne. Le chômage connaît une évolution contrastée après avoir augmenté de 12 points entre 2000 et 2004. Il a diminué depuis de 20%.

⁴ IAURIF, *Note rapide. Population – Modes-de-vie*, n° 40, novembre 2005.

Nombre de chômeurs (source : SIG- DIV)	31/12/99	% de chômage 31/12/99 des communes avec ZUS	31/12/00	31/12/03	31/12/04	Évolution 2004/2000
AUBERVILLIERS	6 976	22,6 %	6 539	6 919	6 948	6%
ÉPINAY-SUR-SEINE	4 085	18,8 %	4 413	5 067	5 079	15%
LA COURNEUVE	3 830	24,3 %	3 870	3 871	4 677	21%
L'ÎLE-SAINT-DENIS	620	19,0 %	583	687	696	19%
PIERREFITTE-SUR-SEINE	2 611	21,2 %	2 474	2 738	2 762	12%
SAINT-DENIS	8 580	20,4 %	7 475	9 128	9 411	26%
STAINS	3 593	24,6 %	2 931	3 316	3 299	13%
VILLETANEUSE	1 164	22,0 %	1 145	1 161	1 198	5%
PLAINE COMMUNE	31 459	21,7 %	29 430	32 887	34 070	12%
SEINE-SAINT-DENIS	88 326	18,5 %				
HAUTS-DE-SEINE	39 592	12,2 %				
VAL-DE-MARNE	36 530	14,4 %				

Bien que les DEFM cat. 1 ne représentent que 75 à 78 % de l'ensemble des demandeurs d'emplois, les données actualisées de l'ANPE montrent une baisse du nombre de chômeurs DEFM cat.1 entre 2004 et 2006 sur le département, sur Plaine Commune et sur la majorité des communes. Villetaneuse se distingue nettement avec une évolution 2004-2006 de presque 22 %.

Nombre de chômeurs DEFM1 (source : DARES / ANPE)	Au 31/12/04	Au 31/12/05	Au 31/12/06	Évolution 2004/2005	Évolution 2005/2006	Évolution 2004/2006
AUBERVILLIERS	5 270	4 967	4 377	-5,7%	-11,9%	-16,9%
ÉPINAY-SUR-SEINE	3 896	3 417	2 798	-12,3%	-18,1%	-28,1%
LA COURNEUVE	2 894	2 781	2 206	-3,9%	-20,7%	-23,7%
L'ÎLE-SAINT-DENIS	551	507	427	-8%	-15,8%	-22,5%
PIERREFITTE-SUR-SEINE	2 147	2 049	1 714	-4,6%	-16,3%	-20,1%
SAINT-DENIS	7 002	6 683	5 830	-4,6%	-12,8%	-16,7%
STAINS	2 498	2 290	1 946	-8,3%	-15%	-22%
VILLETANEUSE	911	828	713	-9,1%	-13,9%	-21,7%
PLAINE COMMUNE	25 169	23 522	20 011	-6,5%	-14,9%	-20,4%
SEINE-SAINT-DENIS	94 696	88 164	75 512	-6,8%	-14,3%	-20,2%
HAUTS-DE-SEINE	69 695	63 504	54 731	-8,8%	-13,8%	-21,4%
VAL-DE-MARNE	56 832	52 513	46 387	-7,5%	-11,6%	-18,3%
Région ILE DE FRANCE	546 976	497 740	432 985	-9%	-13%	-20,8%

On constate également par ailleurs que le chômage de longue durée évolue très différemment selon les villes qui composent Plaine Commune⁵. Tandis qu'à Saint-Denis ou à Stains, il augmente de 21 %, il diminue de 14 % à La Courneuve. Il pèse toutefois 33 % en moyenne sur l'agglomération.

⁵ Nombre obtenu par le ratio des DEFM commune au 31/12/06 et le % en 2004 de DEFM1 dans la ZUS (données DDTEFP 93).

Estimation DEFM1 ZUS (31/12/06)	Quartiers	DEFM 1 Commune(s) 31/12/06	DEFM 1 ZUS estimation ⁶ 31/12/06	Poids DEFM 1 ZUS dans la/les commune(s)
AUBERVILLIERS, PANTIN	Villette – Les 4 Chemins	7 591	1 820	23,9%
AUBERVILLIERS, SAINT DENIS	Landy	10 207	118	1,1%
EPINAY-SUR-SEINE	La Source – Les Presles	2 798	1 240	44,3%
EPINAY-SUR-SEINE	Orgemont	2 798	739	26,4%
LA COURNEUVE	Les 4000	2 206	948	42,9%
PIERREFITTE-SUR-SEINE	Les Poètes	1 714	261	15,2%
SAINT-DENIS	Floréal – Saussaie	5 830	383	6,5%
SAINT-DENIS	Cité Allende	5 830	292	5%
SAINT-DENIS	Les Francs Moisins – Bel Air	5 830	596	10,2%
STAINS	Moulin Neuf	1 946	99	5%
STAINS	Clos Saint Lazare - Allende	1 946	742	38,1%
VILLETANEUSE	Allende	713	65	9,1%
VILLETANEUSE	Grandcoing	713	101	14,1%

Une attention particulière doit être portée au **taux d'activité des femmes** et à leur taux de chômage. En effet, comme le démontre l'étude menée sur Plaine de France, « *ce qui fait la 'moyennisation' de la société française, c'est la puissance de la dynamique d'accès à l'emploi des femmes. C'est grâce à cela que des couples d'employés ont des revenus qui ont augmenté, et donc qu'il persiste un mouvement de promotion sociale. Sur ce territoire [de Plaine de France], le taux d'activité féminin se situe entre deux et trois points en dessous du taux de l'ensemble de l'Île-de-France* »⁷.

Il s'agit d'un constat aggravé sur le territoire de Plaine Commune, puisque le taux d'activité des femmes y est inférieur de 5 points en moyenne sur l'ensemble des villes de l'agglomération (allant de 3 points d'écart à Saint-Denis ou Aubervilliers à 8 points à La Courneuve) et que le pourcentage des femmes parmi les actifs ayant un emploi y est inférieur de 2 points par rapport à la moyenne régionale. Par opposition, ce taux d'activité des femmes est supérieur de 2 points dans les Hauts-de-seine et dans le Val-de-marne à la moyenne régionale (source : RGP, INSEE 1999).

Aussi le taux d'activité et l'évolution du chômage des femmes méritent-ils une attention particulière, notamment en termes de formation ou de mise en place de dispositifs favorisant l'accès des femmes à l'emploi. Cette question fait l'objet de l'une des propositions de l'avis du Conseil de développement de Plaine Commune sur le développement des services à la personne : en effet, « *cette filière permet simultanément de répondre aux besoins de la population (emplois à domicile, en particulier de gardes d'enfants, face au développement des emplois à horaires atypiques) et de*

⁷ Mission EPA, *Esquisse d'un référentiel territorial*, ACADIE, 2001.

créer des emplois accessibles notamment aux femmes et aux personnes de bas niveau de qualification »⁸.

Enfin, le **taux de chômage des jeunes est particulièrement élevé sur le territoire de Plaine Commune**, quatre villes – La Courneuve, Saint-Denis, Stains et Villetaneuse - connaissent des taux supérieurs à 30%, dépassant jusqu'à 10 points (Stains) la moyenne départementale (28,1%), lorsque la moyenne régionale est de 23,8%.

Nombre de chômeurs cat. 1 (source : SIG-DIV)	% de chômage des 15/24 ans au 31/12/99 (communes avec ZUS)	31/12/00	31/12/03	31/12/04	Évolution 2004/2000
AUBERVILLIERS	29,4%	454	660	699	54%
ÉPINAY-SUR-SEINE	28,3%	394	564	585	48%
LA COURNEUVE	34,5%	344	424	414	20%
PIERREFITTE-SUR-SEINE	28,9%	252	319	359	42%
SAINT-DENIS	30,5%	645	974	1043	62%
STAINS	38,0%	284	439	450	58%
VILLETANEUSE	32,6%	104	148	172	65%
SEINE-SAINT-DENIS	28,1%				
HAUTS-DE-SEINE	20,3%				
VAL-DE-MARNE	23,2%				
ILE-DE-FRANCE	23,8%				

Le chômage des – 25 ans

Nombre de chômeurs DEFM1 (source : DARES / ANPE)	Au 31/12/05	Au 31/12/06	Évolution 2005/2006	Part / DEFM total
AUBERVILLIERS	646	528	-18,3%	12,1%
ÉPINAY-SUR-SEINE	479	393	-18%	14%
LA COURNEUVE	422	334	-20,9%	15,1%
L'ÎLE-SAINT-DENIS	81	58	-28,4%	13,6%
PIERREFITTE-SUR-SEINE	307	244	-20,5%	14,2%
SAINT-DENIS	976	781	-20%	13,4%
STAINS	358	317	-11,5%	16,3%
VILLETANEUSE	142	129	-9,2%	18,1%
PLAINE COMMUNE	3 411	2 784	-18,2%	13,7%
SEINE-SAINT-DENIS	13 328	11 005	-17,4%	14,6%

↳ **Des résultats scolaires et des conditions de scolarisation qui traduisent les difficultés sociales :**

À la rentrée scolaire 2004/05, le nombre d'élèves scolarisés dans les collèges du réseau d'éducation prioritaire (REP) du territoire de Plaine commune s'élevait à 16 200, dont 46 % étaient boursiers, contre 45 % dans les REP de Seine-Saint-Denis et 35 % au niveau départemental.

⁸ Voir l'avis : « Développement local intégré. Nouvelles filières d'emploi et de formation, lutte contre les discriminations », Premières contributions du Conseil de Développement, 2006.

source : Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Ile-de-France (MIPES)	Plaine Commune 2004/05	Seine-Saint-Denis 2004/05	Hauts- de-Seine 2004/05	Val-de-Marne 2004/05
Effectif total écoles élémentaires		97 076	80 979	74 123
dont enseignement spécial		2,1%	0,3%	1,7%
dont en zone d'éducation prioritaire		40,8%	13,5%	25,2%
Effectif total collèges		72 284	54 721	52 901
dont en zone d'éducation prioritaire		54,7%	19,7%	23,3%
dont boursiers	45,8%	35,1%	17,6%	22,9%
retard de 2 ans ou plus en 6ème	11,4%	8,2%	3,9%	3,0%

On observe une augmentation moyenne de réussite aux baccalauréats sur l'ensemble des lycées de Plaine Commune de 2 % entre 2001 et 2005, avec un taux d'environ de 65 % de réussite. Compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves qui accèdent au lycée, ce sont 10 % de jeunes en plus qui obtiennent leur examen de fin de scolarité. Toutefois, ces résultats sont bien en deçà de ceux du baccalauréat 2006 au niveau départemental ou des départements voisins puisque le taux de réussite s'établit respectivement à 75,6 % pour le baccalauréat général et à 63,2 % pour le baccalauréat technologique en Seine-Saint-Denis, à 88,6 % et 72,8 % dans les Hauts-de-Seine et à 83 % et 69,7 % en Val-de-Marne.

Résultats au bac - Séries générales et technologiques (source : ministère de l'Éducation nationale)		2001	2005	Évolution 2001/2005
Aubervilliers	Henri Wallon	60	59	-2%
	Le Corbusier	58	54	-7%
Épinay-sur-Seine	Jacques Feyder	56	67	20%
La Courneuve	Jacques Brel	57	56	-2%
Saint-Denis	Jean-Baptiste de la Salle	93	93	0%
	Lycée d'application	52	63	21%
	Paul Éluard	75	74	-1%
Stains	Suger	58	59	2%
	Maurice Utrillo	68	63	-7%

Par ailleurs le niveau de retard de 2 ans ou plus en 6ème comme en 3ème est respectivement supérieur de 1 et de 1,5 points par rapport aux REP du département, et de 3 et 4 points par rapport à l'ensemble des élèves scolarisés en Seine-Saint-Denis. **Ce taux de retard de deux ans ou plus en 6^{ème} est de 3% sur l'ensemble des ZUS du territoire national, il est deux fois supérieur sur Plaine Commune (6%).** (source : ONZUS, 2006).

Les difficultés scolaires, la jeunesse des enseignants et le **fort turn over du personnel enseignant** démontrent l'enjeu que constituent, outre la situation socioéconomique et culturelle des familles, l'amélioration des

conditions de scolarisation et la stabilisation des équipes éducatives pour favoriser la réussite scolaire des élèves de Plaine Commune.

En moyenne, ce sont en effet **plus de 40 % des enseignants qui ont moins de 2 ans d'ancienneté sur l'ensemble de Plaine Commune**, un taux identique aux seules ZUS au plan national. De même, 45 % des enseignants en collèges ont moins de 30 ans alors que ce même chiffre n'est que de 24 % dans les ZUS au niveau national.

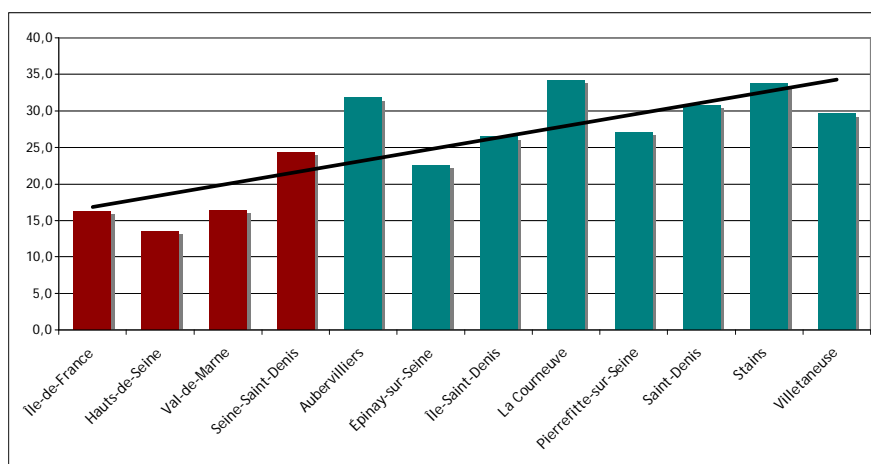
Données Éducation nationale 2003/04 (source : SIG - DIV)	2 ans de retard ou + en 6ème	2 ans de retard ou + en 3ème	Instituteurs de - de 30 ans	Enseignants de - de 30 ans dans les collèges	Professeurs en poste depuis - de 2 ans
AUBERVILLIERS	13%	19%	25%	38%	44%
ÉPINAY-SUR-SEINE	9%	16%	21%	40%	39%
LA COURNEUVE	15%	17%	29%	51%	48%
L'ÎLE-SAINT-DENIS	14%	17%	n.d.	51%	n.d.
PIERREFITTE-SUR-SEINE-SUR-SEINE	9%	15%	37%	45%	41%
SAINT-DENIS	14%	18%	27%	42%	47%
STAINS	9%	15%	42%	48%	52%
VILLETANEUSE	7%	18%	40%	43%	47%

Des niveaux de formation bas :

Plus de la moitié des habitants de Plaine Commune ont un niveau de formation CAP/BEP ou sont sans diplôme. Cette proportion est supérieure de 4,6 points à celle du département, de 17 points à celle de l'Île-de-France, et de 21,4 points à celle des Hauts-de-Seine.

Niveau de formation Population des +15 ans hors élèves et étudiants (source : RGP 1999)	Aucun diplôme	CAP / BEP	BAC et brevets professionnels	Diplômes supérieurs
Plaine Commune	30,3	22,2	11,0	6,1
Seine-Saint-Denis	24,4	23,5	12,4	7,2
Région	16,1	19,7	14,0	18,2
Hauts-de-Seine	13,6	17,5	14,2	23,0
Val-de-Marne	16,4	21,3	14,2	13,4

Le taux de personnes de plus de 15 ans ne possédant aucun diplôme est très élevé sur Plaine Commune puisque une personne sur trois est dans cette situation.



POPULATION DE 15 ANS ET PLUS NE POSSEDANT AUCUN DIPLOME

§ **De fortes difficultés linguistiques, qui se traduisent par un important besoin en formation :**

Il est difficile de chiffrer précisément les besoins en formation linguistique compte tenu de sa nature (FLE, alphabétisation) et des objectifs poursuivis qui peuvent être très divers (accès à l'emploi, formation ou promotion professionnelle, suivi de scolarité des enfants, etc.). De même, la grande diversité des lieux de recensement de ces besoins complexifie leur évaluation. Cependant, la demande potentielle en formation linguistique est évaluée entre 6 000 et 6 500 places, auxquelles il faudrait ajouter les demandes difficilement identifiables, en particulier celle des femmes dont on connaît le très faible taux d'activité professionnelle⁹. Compte tenu des capacités d'accueil des onze organismes qui interviennent sur Plaine Commune, les besoins non couverts sont évalués entre 1 220 et 1 500 places. Ils se répartissent entre :

- les jeunes « non communicants en français » âgés de 16 -18 ans et qui ne sont pris en compte ni par le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI), ni par le PLIE (seulement à partir de 18 ans) : entre 60 à 100 personnes ;
- les publics âgés de 18-25 ans « non communicants en français » et qui ne sont pris en compte ni par le Conseil régional d'Île-de-France, ni par le CAI (car arrivés en France avant la mise en place du CAI en 2004) : 120 à 150 personnes ;
- les jeunes nés en France, d'origine française, partis très tôt dans le pays d'origine des parents et revenant en France vers l'âge de 18 ans sans maîtriser le français : entre 40 et 50 personnes (plus particulièrement sur la ville de La Courneuve et de Stains) ;
- les adultes dits « hors CAI », installés en France depuis longtemps et souhaitant s'engager dans une formation relevant de l'apprentissage de base, qui ne sont pris en compte ni par les formations du PDI, ni par celles du FASILD : entre 1000 à 1200 personnes.

⁹ Cette estimation réalisée par le cabinet Eureval C3E qui a conduit une étude diagnostic sur les besoins en formation linguistique sur le territoire de Plaine Commune : Elaboration du plan stratégique sur l'apprentissage du français et des savoirs de base, Plaine Commune, 2003-2006.

Ces évaluations mériteraient d'être affinées, mais elles donnent un ordre de grandeur des besoins existants sur le territoire de Plaine Commune.

§ **Un territoire marqué par les discriminations à l'emploi :**

Fort enjeu national, la question des discriminations imprègne le territoire de Plaine Commune bien que son analyse soit complexe. D'après le CEREQ, avec un diplôme égal, un CAP ou un BEP, les jeunes d'origine maghrébine ont entre 1,3 et 1,6 fois plus de risques que ceux d'origine française de se retrouver au chômage¹⁰. Les travaux effectués par la HALDE (haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) ainsi que de nombreux rapports et études, confirment cette problématique des discriminations sur le territoire national dans le champ de l'emploi, mais également dans le champ du logement. Au vu de la sociologie de la population, des témoignages des acteurs et de la situation socio-économique du territoire, la question des discriminations, véritable frein à l'emploi, doit aujourd'hui être traitée sur Plaine Commune.

§ **Un fort potentiel de développement économique et d'activités en décalage avec les profils des populations locales**

Plaine Commune se caractérise par un fort dynamisme sur le plan économique, principalement porté par les services, avec une croissance soutenue des très petites entreprises. Entre 2000 et 2004, 14 400 emplois ont été créés, dont 90% relevant d'une activité de services du secteur marchand. Par opposition, l'emploi du secteur industriel a perdu 17% de ses effectifs de 1999 à 2004. Ce secteur se renouvelle à travers les pôles de recherche publique ou privée, l'audiovisuel et l'aéronautique.

Au-delà de la question de la qualification, le développement de l'emploi tertiaire exige des niveaux de compétences – professionnelles ou sociales - qui ne correspondent pas forcément aux profils des populations locales. Par ailleurs, le manque de maîtrise de la langue, les problèmes de mobilité, les difficultés de garde d'enfants et les discriminations constituent de forts obstacles à l'emploi des populations. De même, les nouveaux pôles du secteur industriel sont en décalage avec les populations locales en termes d'emplois. De fait, une part importante des actifs du territoire - notamment les personnes peu qualifiées, les jeunes, les étrangers, les femmes - est exclue du marché du travail. Par ailleurs, l'arrivée de nouvelles entreprises provoquent des transferts d'emplois et non une offre d'emplois pour les populations du territoire. Enfin, le développement d'activités (audiovisuel, cinéma, banque, assurance,

¹⁰ Centre d'études et de recherches sur les qualifications, " Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 2001 ", CEREQ, 2005. Selon l'étude, un jeune sur huit estime avoir été au moins une fois victime de discrimination à l'embauche durant son parcours d'insertion. Le sentiment de discrimination a été exprimé par « 22 % des jeunes dont l'un des parents au moins est né à l'étranger (32 % pour les jeunes issus du Maghreb), alors que ce taux n'est de 9 % pour les jeunes dont les deux parents sont nés en France ». Par ailleurs, « parmi les non-diplômés, seuls 31 % des jeunes issus de l'immigration ont accédé rapidement et durablement à l'emploi, contre 47 % des jeunes d'origine française ».

mécanique industrielle, chaîne graphique) répond inégalement aux profils des populations locales.

3/ L'ACCES ET LES CONDITIONS DE LOGEMENT : UN ENJEU MAJEUR SUR LE TERRITOIRE

☞ Un parc social important :

Au recensement de la population de 1999, la moitié de la population de Plaine Commune vivait en logements locatifs sociaux HLM, alors que ceux-ci n'étaient que 38,3 % en Seine-Saint-Denis et 25,6% en Ile-de-France.

En % d'habitants (source : Insee RGP 99)	Propriétaires	Locataires logement collectif privé	Locataires HLM
AUBERVILLIERS	23,1	27,1	42,9
ÉPINAY-SUR-SEINE	33,2	17,0	47,1
LA COURNEUVE	26,5	16,0	53,0
L'ÎLE-SAINT-DENIS	19,0	8,9	68,8
PIERREFITTE-SUR-SEINE	42,8	15,2	38,5
SAINT-DENIS	22,0	22,2	50,0
STAINS	27,5	7,9	61,4
VILLETANEUSE	23,6	9,0	64,6
PLAINE COMMUNE	26,8	18,8	49,7
DÉPARTEMENT	40,1	17,1	38,3
RÉGION	47,1	21,7	25,6

☞ Un parc ancien vétuste :

Le parc ancien et vétuste, bien qu'il ait fortement diminué entre 1990 et 1999, reste important, en particulier dans des villes comme Aubervilliers ou Saint-Denis où plus de 7 % des logements ont les WC à l'extérieur et 3 % ne possèdent aucun équipement sanitaire.

Par ailleurs, Aubervilliers et Saint-Denis concentrent le plus grand nombre de logements construits avant 1948 (respectivement 31 et 32 %), et de ce fait le plus grand nombre de logements sans confort ou encore les plus petits : 42 % des résidences principales d'Aubervilliers ont une ou deux pièces, 40 % de ceux de Saint-Denis. Par contre, 44 % des résidences principales de Villetaneuse sont composés de quatre et cinq pièces ou plus, 43 % à Épinay-sur-Seine et 41 % à Pierrefitte-sur-Seine.

Ces chiffres montrent une évolution depuis 1990, puisque les « petits logements » ont diminué de 3 points entre 1990 et 1999 à Saint-Denis et Aubervilliers (et de 1,8 points sur l'ensemble de Plaine Commune) tandis que les « grands logements » ont augmenté de 2 à 3 points dans les trois communes qui en comptaient déjà le plus (plus 2 points sur Plaine Commune) (source : RGP 1999, INSEE).

En % d'habitants (source : Insee RGP 99)	Logements avec salle de bain	Logements construits avant 1948	Maisons individuelles
AUBERVILLIERS	88,8	32,0	8,5
ÉPINAY-SUR-SEINE	93,7	14,8	15,5
LA COURNEUVE	90,0	18,3	12,0
L'ÎLE-SAINT-DENIS	92,9	12,1	5,9
PIERREFITTE-SUR- SEINE	93,1	22,2	32,1
SAINT-DENIS	91,1	30,9	10,1
STAINS	93,3	23,0	26,0
VILLETANEUSE	93,1	9,2	25,1
PLAINE COMMUNE	91,4	24,5	14,8
DÉPARTEMENT	93,7	21,9	29,0
RÉGION	94,8	29,1	33,3

↳ **Une problématique de l'habitat indigne prééminente sur le territoire :**

Les données sur le parc privé potentiellement indigne, transmises par la DREIF et issues d'une méthodologie élaborée par le bureau d'études SQUARE (croisant le niveau de ressources des occupants et l'état du logement à partir des données FILOCOM/Direction générale des Impôts), montrent l'importance de la problématique de l'indignité de l'habitat sur le territoire. En effet, la proportion de logements potentiellement indignes dans les résidences principales en 2003 est de 10,4% en Seine-Saint-Denis, taux le plus élevé en Ile-de-France, les autres territoires départementaux connaissant des taux bien moindres (Paris :8,2%, ; Hauts-de-Seine : 5,2% et Val-de-Marne 5,5%).

Au sein de Plaine Commune, ce taux de logements du parc privé potentiellement indigne (PPPI) est particulièrement élevé sur les communes de Saint-Denis et d'Aubervilliers.

TAUX DE LOGEMENTS POTENTIELLEMENT INDIGNES DU PARC PRIVE SUPERIEUR A 8% sur le territoire de Plaine Commune DONNEES 2003			
Source : CD-ROM « Parc privé potentiellement indigne » (PPPI) réalisé par l'ANAH en collaboration avec la DGUHC, la DAEI et le Pôle national habitat indigne			
Commune	Nbre Résidences principales	Dt RP Privé en %	% de logements potentiellement indignes dans les RPPP
St-Denis	34676	53.6942	29.88
Aubervilliers	26006	58.7326	26.02
Île-St-Denis	2745	34.1712	19.3
Courneuve	12749	48.9529	16.12
Pierrefitte-sur-Seine	9687	62.7336	11.47
Épinay-sur-Seine	18929	69.0845	10.94
Stains	11685	40.154	12.7
Villetaneuse	3 852	37.3572	5.91
Seine-Saint-Denis	553174	65,9	10,4
Ile-de-France	4718391	78,6	6,1

↳ **Vers une précarisation de l'habitat ?**

Si, depuis 1999, la situation du logement évolue dans le bon sens compte tenu des politiques d'éradication de l'habitat indigne, des constructions de logements neufs, en particulier sur le secteur de la Plaine-Saint-Denis, ou encore avec la rénovation urbaine dans le cadre de l'ANRU, il existe un risque de spécialisation des logements à un niveau infra communautaire. C'est le constat que fait la Fondation Abbé Pierre : « *la forte tension du marché immobilier en première couronne parisienne implique l'émergence de nouvelles formes d'habitat indigne : l'habitat précaire. Ce phénomène est particulièrement prégnant dans les communes d'Aubervilliers, Saint-Denis ou Villetaneuse. Il arrive ainsi que des propriétaires louent une partie de leur logement ou ses annexes, aménagent des combles inutilisées, ou encore des caves semi enterrées* »¹¹.

4/ UN POTENTIEL FINANCIER COMMUNAUTAIRE EN DEÇA DES BESOINS DU TERRITOIRE

L'Île-de-France est la région où les inégalités de potentiel financier sont les plus fortes entre les communes de plus de 10 000 habitants, allant de 370 à 3 900 € par habitant¹².

Les recettes communautaires proviennent pour l'essentiel de la taxe professionnelle (80 %). Le reste est constitué de subventions sur projets, de dotations de l'État (4 %), et de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (13 %). En 2006, le produit fiscal global, qui ne comprend que la taxe professionnelle unique, s'élevait à moins de 250 € par habitant à Plaine Commune.

Les villes elles-mêmes n'ont pas les recettes nécessaires pour répondre aux besoins des habitants. D'une part, les caractéristiques spécifiques de la population induisent des besoins en termes de services publics plus conséquents que pour des villes au « profil social moyen ». D'autre part, le niveau des revenus des ménages a pour effet que près des deux tiers des foyers ne sont pas imposables, ou ne le sont que partiellement, sur la taxe d'habitation : 24,4 % des foyers des villes constitutives de Plaine Commune sont non imposables et 40 % ne le sont que partiellement, soit une moyenne de 64,4 % contre 59 % pour le département.

¹¹ Fondation Abbé Pierre / Espace Solidarité Habitat, *Entre pénurie et ségrégation, quelles perspectives pour le logement en Ile-de-France ?*, Colloque 2006.

¹² Voir les réflexions menées dans le cadre de l'élaboration du SDRIF (IAURIF), en particulier l'atelier n°2 du 2 juin 2006 intitulé « Quelles réformes fiscales pour réduire les inégalités ? », au cours duquel a été préconisé le resserrement des communes bénéficiaires du Fonds de solidarité de la région Île-de-France. Actuellement 50 % des communes de plus de 10 000 habitants et 18 % de celles de 5 à 10 000 habitants en sont bénéficiaires. Il s'agirait donc de concentrer davantage la répartition du FSRIF en majorant, notamment, la prise en compte du poids des logements sociaux parmi les 4 critères de répartition actuelle.

Pourcentage de foyers fiscaux non imposés sur la taxe d'habitation (Territoires & Conseil, <i>Enquête fiscale 2006</i>)	2005
AUBERVILLIERS	26,15
ÉPINAY-SUR-SEINE	18,38
LA COURNEUVE	29,49
L'ÎLE-SAINT-DENIS	21,69
PIERREFITTE-SUR-SEINE	21,29
SAINT-DENIS	26,63
STAINS	20,17
VILLETANEUSE	26,19
SEINE-SAINT-DENIS	18,77

5/ RESSOURCES, PROJETS ET POLITIQUES PUBLIQUES MENEES SUR LE TERRITOIRE

Face à ces enjeux, le territoire dispose d'un certain nombre de ressources, de projets et de leviers pour restaurer la cohésion sociale du territoire de Plaine Commune, en articulation avec le CUCS :

§ En matière de d'urbanisme, d'habitat et de cadre de vie :

Le Projet d'Aménagement et de développement durable (SCOT, 28 novembre 2006), porte une ambition de changement et d'avenir pour l'ensemble des habitants et des salariés du territoire autour des valeurs de brassage, de mixité et de diversité aussi bien en termes de population, de logement que d'emplois. Le projet ambitionne la transformation du territoire autour d'un modèle urbain structuré, permettant une meilleure qualité de vie à travers la mise en œuvre du principe du "4 quarts" et d'une répartition en surfaces égales du logement, de l'activité économique, des équipements et des grands espaces verts et sportifs sur le territoire.

Le Contrat Territorial de la Rénovation Urbaine, signé le 25 janvier 2007, vise à créer les conditions d'une réelle transformation physique et sociale de 24 quartiers en :

- favorisant la diversification de l'offre d'habitat, tant sur les sites que dans leur environnement immédiat ;
- permettant, dans un contexte de forte tension sur l'accès au parc HLM, la reconstitution de l'offre locative sociale et le développement de parcours résidentiels à l'échelle de l'agglomération ;
- marquant l'engagement financier fort et pérenne de l'agglomération dans tous les domaines de la rénovation urbaine (aménagement, habitat, espaces publics, équipements publics, développement économique et insertion), mutualisant les ingénieries de projet.

Promouvant le droit au logement et la diversité de l'habitat, le Programme Local pour l'Habitat vise à renforcer la construction de logements sociaux, diversifier l'offre d'habitat et promouvoir des possibilités de parcours résidentiel pour les habitants.

Par ailleurs, Plaine Commune a fait de la lutte contre l'habitat indigne et l'aide au redressement des copropriétés en difficulté (plans de sauvegarde, amélioration de l'habitat dans le cadre d'OPAH) une de ses priorités.

Dans le contexte actuel du territoire, à savoir la crise francilienne du logement, les problématiques particulières que connaît Plaine Commune en matière d'habitat, les objectifs du Contrat territorial de rénovation urbaine en matière de démolitions reconstructions et du PLH en faveur d'une plus grande « diversité sociale » ne peut ou ne doit se faire que par la seule venue de nouvelles populations, mais également par la promotion résidentielle des populations présentes.

§ **En matière d'emploi et d'insertion :**

Le Plan communautaire pour l'activité et l'emploi, adopté le 25 avril 2006, formalise la démarche que Plaine Commune engage sur le champ de l'activité et de l'emploi en lien avec le développement local. Ce document de référence analyse les freins à l'embauche, dresse un panorama des actions menées et expose la démarche que la communauté d'agglomération se propose d'engager en matière de développement économique, d'insertion, de formation et d'emploi.

Le transfert de la compétence de l'emploi et de l'insertion des villes vers la communauté a permis de créer un PLIE intercommunal, de mettre en réseau les projets de ville RMI au sein d'un projet communautaire, d'amorcer à l'échelle de certaines villes l'existence d'une structure d'accueil tout public s'appuyant sur les dispositifs RMI, les missions locales et les actions du PLIE. Elle a aussi permis de déboucher, en lien avec les entreprises locales et leur association Plaine Commune Promotion, sur la création de la charte entreprises/territoire dans l'objectif d'impliquer les acteurs économiques du développement du territoire.

Plaine Commune porte depuis juin 2004 un projet de Maison de l'emploi qui a également été signé officiellement le 25 janvier 2007. La Maison de l'emploi et ses antennes sont actuellement en cours de mise en place sur les différentes villes de l'agglomération.

Enfin, à travers la mise en place d'un Plan d'action Insertion, l'Etat et Plaine Commune se donnent pour objectif de créer, en lien avec les différents partenaires impliqués dans les politiques d'insertion professionnelle, un dispositif visant à faire accéder à l'emploi des publics qui en sont durablement éloignés, notamment parmi les jeunes. Ce Plan prend appui sur 3 éléments :

- l'engagement de Plaine Commune d'inclure dans l'ensemble de ses marchés publics une clause d'insertion.
- l'importance des chantiers de Bâtiment et de Travaux Publics, tant dans les opérations majeures qui s'engagent sur le territoire communal, que dans les opérations de rénovation urbaine, où, en

application de la Charte Nationale de l'ANRU, 5 % des heures travaillées bénéficieront aux habitants des quartiers concernés.

- la Gestion Urbaine de Proximité qui, dans ces quartiers, doit se traduire par une affectation de 10% des postes pour les habitants.

Les partenariats à mettre en œuvre associeront les acteurs impliqués dans les domaines de la construction et de la gestion urbaine (maîtres d'ouvrage, entreprises, services municipaux locaux) et les institutions ayant particulièrement en charge de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation (Service Public de l'Emploi, Maison de l'Emploi, PLIE, Mission Locale, ainsi que le Conseil régional et le Conseil général s'ils souhaitent s'associer à cette action). Dans les quartiers en rénovation urbaine, ces partenariats oeuvreront en étroite articulation avec la Direction de la rénovation urbaine et de la politique de la ville.

↳ **La mobilisation des politiques de droit commun.**

Face aux enjeux du territoire et en vue d'enrayer le processus de spécialisation sociale qu'il connaît, l'efficacité et la pertinence du CUCS résident dans son articulation et sa capacité à interpeller les autres interventions en faveur du renforcement de la cohésion sociale et territoriale sur Plaine Commune. Ainsi, le CUCS doit s'articuler et faire levier sur les politiques de droit commun et sur les politiques publiques menées ou en cours d'élaboration sur le territoire. Il doit également prendre appui sur les ressources associatives du territoire et en favoriser le développement.

II - LA STRATEGIE DE COHESION SOCIALE ET URBAINE PORTEE PAR LES VILLES ET L'AGGLOMERATION

1/ LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE TERRITOIRE :

- Une expérience souvent longue (20 ans) dans la politique de la ville pour certaines villes. Pour d'autres, cette expérience est plus récente (Pierrefitte) ou nouvelle (Ile St Denis).
- Une convention cadre Politique de la ville signée en 2000, 3 GPV en 2001.
- L'intérêt communautaire politique de la ville défini en juin 2005 est constitué de l'ensemble des projets ANRU au titre des compétences transférées (aménagement, habitat, espaces publics notamment) et de l'accompagnement de ces projets (insertion/emploi, GUP, lecture publique). Actuellement, les thématiques sociales et notamment les contrats de cohésion sociale sont définis et mis en œuvre au niveau de chaque ville.
- Dans le cadre du projet global de développement de l'agglomération, signature le 25 janvier 2007 avec l'ANRU du Contrat territorial de rénovation urbaine portant sur 24 quartiers.
- Du point de vue de l'ingénierie :
 - de la rénovation urbaine : 7 équipes techniques de rénovation urbaine intégrées à la direction de la rénovation urbaine de Plaine Commune. Portage politique des projets ANRU par le Maire de chaque ville.
 - du volet social de la politique de la ville : les « équipes politique de la ville » rattachées aux villes : 5 équipe ville (Aubervilliers, Villetaneuse, Pierrefitte, Saint-Denis, Epinay) + 1 MOUS associative à Stains. A la Courneuve, une équipe intégrée de 6 personnes – rattachée à la direction de la rénovation urbaine de Plaine Commune - s'occupe en même temps du contrat de ville et de la mise en œuvre du projet ANRU. A l'Ile Saint-Denis, Plaine Commune est en cours de recrutement d'un chargé de projet rénovation urbaine/cohésion sociale.

Au regard des besoins du territoire de l'agglomération et des priorités territoriales définis par les Villes et l'Etat, le CUCS d'agglomération portera prioritairement sur les quartiers identifiés dans les CUCS.

2/ LES AMBITIONS DU PROJET DE COHESION SOCIALE ET URBAINE DE L'AGGLOMERATION :

Le CUCS d'agglomération de Plaine Commune constitue un outil au service du projet de développement social et urbain du territoire. Il vise à :

- porter une ambition commune pour un projet cohérent de développement social et urbain de territoire et décliner les ambitions de l'agglomération en objectifs stratégiques et en programmes d'actions (sur les compétences transférées à l'agglomération et sur les missions déléguées : emploi/insertion, habitat et cadre de vie, lecture publique, accompagnement social des projets ANRU).
- poser la nécessité du renforcement des politiques publiques de droit commun et de moyens financiers dérogatoires pour accompagner les actions spécifiques : « Plus de moyens pour plus d'efficacité et de cohérence à l'échelle du territoire ».
- permettre à l'agglomération de mieux prendre en compte la dimension sociale du territoire notamment en favorisant des articulations de compétences et de travail entre d'une part, les services concernés de Plaine Commune et d'autre part, entre les villes et l'agglomération.
- favoriser le lien avec les politiques sectorielles territorialisées.

3/ LES PRINCIPES D'INTERVENTION DU CUCS COMMUNAUTAIRE :

1er principe : le CUCS communautaire doit avoir un effet « levier » sur les politiques de droit commun

- ⊗ en permettant la reconnaissance de l'intercommunalité comme échelon pertinent pour favoriser le rééquilibrage du territoire et la réinsertion des quartiers les plus en difficulté dans le tissu urbain
- ⊗ en apportant des crédits financiers supplémentaires au droit commun et dédiés au CUCS communautaire.

2ème principe : une articulation étroite entre les 8 CUCS communaux et le CUCS communautaire

- ⊗ une programmation des actions pour le CUCS communautaire qui conforte les choix des villes ;
- ⊗ une mise en œuvre conjointe des actions habitat/cadre de vie, emploi/insertion, lecture publique, par les villes et les services de Plaine Commune ;

- ⌘ une organisation du travail favorisant le travail en réseau et la mise en cohérence entre les différents professionnels : chefs de projet CUCS, chefs de projet PRU, référent habitat, référents emploi/insertion, direction de la rénovation urbaine, direction emploi/insertion, direction relations avec les entreprises, porteurs de projet...

3ème principe : une cohérence forte du CUCS communautaire avec les politiques publiques de Plaine Commune et les autres politiques et dispositifs de droit commun de l'Etat, des villes et des collectivités territoriales

- ⌘ PLH et CTRU, SCOT, Plan communautaire pour l'activité et l'emploi (dont les Maisons de l'emploi), ZFU, Plan communautaire pour l'environnement...
- ⌘ Plaine Commune vise progressivement à jouer un rôle accru dans la mobilisation des politiques de droit commun et dans la mise en cohérence des interventions et des dispositifs des différents acteurs.

III - LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS STRATEGIQUES 2007-2009 DE PLAINE COMMUNE EN MATIERE DE COHESION SOCIALE ET URBAINE

Orientation n° 1 :

Agir en faveur de la promotion des personnes par l'accès et le maintien dans l'emploi et par le développement de l'activité économique

- ⊗ Faire du CTRU un levier du développement territorial en matière de formation, de qualification et d'emploi
- ⊗ Optimiser l'offre de formation linguistique à visée professionnelle par la mutualisation des besoins et des moyens au sein de l'agglomération
- ⊗ Lever les freins à l'emploi
- ⊗ Renforcer le soutien aux porteurs de projet et aux créateurs d'activité et articuler le dispositif des 4 ZFU avec le CUCS

Orientation n° 2 :

Agir en faveur de l'accès de tous à un logement et améliorer le cadre de vie des habitants

- ⊗ Mettre en œuvre un accompagnement social des projets de rénovation urbaine du CTRU
- ⊗ Mettre en place des outils favorisant le maintien ou l'accès de tous à un logement
- ⊗ Accompagner les politiques de logement à destination de publics spécifiques

Orientation n° 3 :

Construire un projet de territoire partagé à l'échelle de l'agglomération

- ⊗ Construire des coopérations afin de mutualiser les modes de faire sur le territoire à travers le renforcement mutuel des compétences de villes
- ⊗ Soutenir les porteurs de projet, la coordination et la qualification des acteurs

ORIENTATION N°1
Développement économique, emploi et insertion

**AGIR EN FAVEUR DE LA PROMOTION DES PERSONNES PAR L'ACCES ET
LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET PAR LE DEVELOPPEMENT DE
L'ACTIVITE ECONOMIQUE**

L'enjeu principal de cette orientation est de mettre en œuvre les moyens en vue de réduire le décalage qui existe entre, d'une part, le développement de l'activité économique et l'arrivée sur le territoire d'entreprises et, d'autre part, l'accès à l'emploi de la population locale afin que l'essor du territoire profite pleinement à ses habitants.

Le CUCS s'articule et interpelle les politiques menées par Plaine Commune en matière d'emploi et d'insertion, en particulier à travers les outils et dispositifs suivants :

- Le Plan communautaire pour l'activité et l'emploi ayant pour principal objectif de lier le champ de l'activité et de l'emploi au développement local ;
- La Maison de l'Emploi en cours de mise en place, qui constituera des outils essentiels dans la mise en œuvre des actions d'emploi et d'insertion.

En termes d'organisation, l'articulation des politiques de Plaine Commune et des actions menées dans le cadre du CUCS exige également un renforcement du lien entre les chefs de projet politique de la ville et les référents emploi/Insertion.

Objectifs stratégiques du CUCS :

- 1. Faire du CTRU un levier du développement territorial en matière de formation, de qualification et d'emploi**
 - ⌘ Optimiser l'application des clauses d'insertion pour permettre 25 à 30 parcours qualifiants/an¹³ pour les 3 prochaines années.
 - ⌘ Développer les chantiers école
 - ⌘ Renforcer les structures d'insertion permettant de mieux associer les habitants aux travaux de rénovation urbaine
- 2. Optimiser l'offre de formation linguistique à visée professionnelle par la mutualisation des besoins et des moyens au sein de l'agglomération**

¹³ Ce qui signifie contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou une certification reconnue dans une filière.

- ☞ Proposer une offre de formation linguistique des populations au niveau de l'agglomération à titre expérimental
- ☞ Renforcer la formation et la qualification des formateurs dans ces secteurs d'intervention

3. Lever les freins à l'emploi :

- ☞ Renforcer la mise en œuvre du plan territorial de lutte contre les discriminations sur le marché du travail.
- ☞ Favoriser le développement du travail des femmes : répondre à la demande croissante de services à la personne et aux entreprises et créer des emplois accessibles aux femmes
- ☞ Favoriser la mobilité de la population du territoire
- ☞ Renforcer le lien entre les jeunes, le territoire et les entreprises

4. Renforcer le soutien aux porteurs de projet et aux créateurs d'activité et articuler le dispositif ZFU avec le CUCS

- ☞ Conforter durablement et développer l'action des structures locales intervenant dans le champ de l'amorçage des projets et la création d'activité, l'accompagnement des populations en recherche d'emploi, l'accompagnement des Très Petites Entreprises, ainsi que la promotion de l'économie sociale et solidaire
- ☞ Promouvoir des actions favorisant l'accès à l'emploi des populations locales, notamment dans le cadre des ZFU

ORIENTATION N°2
Habitat et cadre de vie

**AGIR EN FAVEUR DE L'ACCES DE TOUS A UN LOGEMENT DECENT ET
AMELIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS**

Le CUCS d'agglomération s'articule et interpelle les politiques menées par Plaine Commune en matière d'habitat et de rénovation urbaine (PLH, CTRU, Lutte contre l'habitat indigne), pour favoriser l'accès de tous à un logement décent et améliorer le cadre de vie des habitants.

Les objectifs du CUCS d'agglomération supposent une articulation avec l'action locale des villes en matière de logement, entre les chefs de projet CUCS et PRU.

Objectifs stratégiques du CUCS :

1. Mettre en œuvre un accompagnement social des projets de rénovation urbaine du CTRU :

- ⌘ Favoriser dans le cadre des relogements le repositionnement des familles dans leurs droits en particulier sociaux (décohabitation, résorption des dettes, réinsertion dans l'emploi, ...) notamment via les 'MOUS Relogement' dans le cadre des opérations de rénovation urbaine
- ⌘ Faciliter l'appropriation individuelle et collective de l'habitat, des quartiers et des espaces publics pour les habitants des sites en rénovation urbaine, les populations relogées et les nouveaux arrivants ;
- ⌘ Conduire des projets sur la mémoire des quartiers en transformation urbaine ;
- ⌘ Améliorer la gestion urbaine pendant et après les chantiers de rénovation urbaine :
 - Formaliser un cadre d'intervention à travers la signature de conventions, servant de référentiel partagé à l'ensemble des intervenants, et définir les actions qui les mettent en œuvre ;
 - Renforcer / mettre en place des régies de quartiers ;
 - Améliorer la réactivité de la prise en charge et la gestion des difficultés quotidiennes liées aux chantiers de RU.

2. Mettre en place des outils favorisant le maintien ou l'accès de tous à un logement :

- ⌘ Renforcer l'accompagnement, le suivi et l'animation de la politique d'éradication de l'habitat indigne à l'échelle communautaire :

renforcer la MOUS communautaire interne chargée du relogement et ayant un rôle d'interface entre les services communaux, les travailleurs sociaux et bailleurs sociaux ;

- ☞ Mettre en place un accompagnement social des populations afin de prévenir les expulsions locatives dans le logement social et harmoniser les processus locaux de suivi :
 - Créer des postes d'assistants Sociaux Educatifs et/ou de conseillers en éducation sociale et familiale en lien avec les bailleurs ;
 - Mettre en œuvre des actions de prévention collective en soutenant les amicales de locataires.
- ☞ Accompagner les occupants du parc privé en termes de médiation, d'animation et d'outils de gestion :
 - Favoriser l'émergence d'un centre de ressources et d'un réseau de compétences sur l'habitat privé à destination des propriétaires et des locataires (information, accompagnement, formation)
 - Mettre en place des outils de gestion spécifiques : syndic de redressement, portage de lots de copropriétés.
- ☞ Accompagner la réflexion sur le développement de l'offre de logement privé en s'appuyant sur les AIVS (Agence Immobilière à Vocation Sociale) existantes
- ☞ Renforcer la coordination institutionnelle et favoriser la qualification, la transversalité entre tous les partenaires pour lutter contre les « marchands de sommeil »

3. Accompagner les politiques de logement à destination de publics spécifiques, en particulier :

- ☞ Renforcer les actions en direction des jeunes en termes d'accès au logement et de parcours résidentiels, notamment ceux en insertion
- ☞ Accompagner la transformation des foyers – notamment ceux qui concernent les travailleurs migrants - dans le cadre des 'MOUS Relogement' des gestionnaires.

ORIENTATION N°3

CONSTRUIRE UN PROJET DE TERRITOIRE PARTAGE A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION

Etant donnés les besoins du territoire et le partage des problématiques d'exclusion sociale par les villes sur le territoire de l'agglomération, l'enjeu principal de cette orientation est d'apporter aux villes un appui aux politiques qu'elles mènent en matière de cohésion sociale à la fois en termes de soutien aux projets, d'accompagnement méthodologique et de mutualisation.

Le CUCS de Plaine Commune doit permettre la construction d'une culture commune et d'une organisation de travail permettant aux acteurs (chefs de CUCS et PRU, porteurs de projet, services) d'échanger, de se former et de disposer d'outils de connaissance et d'évaluation dans une logique de transversalité et de mutualisation.

Objectifs stratégiques du CUCS :

1. Construire des coopérations afin de mutualiser les pratiques et les moyens sur le territoire à travers le renforcement mutuel des compétences de villes

- ⌘ Mettre en place un observatoire du territoire (indicateurs communs)
- ⌘ Élaborer des outils communs de suivi et d'évaluation
- ⌘ Proposer des formes de coopération et d'animation innovantes afin de favoriser l'échange de pratiques entre les acteurs du territoire (professionnels des CUCS et des PRU, associations, bailleurs, professionnels de l'emploi et de l'insertion...)

2. Soutenir les porteurs de projet, la coordination et la qualification des acteurs

- ⌘ Soutenir la vie associative (ingénierie de projet, appui à la trésorerie...)
- ⌘ Proposer des formations transversales (acteurs, formateurs)

IV - LA CONDUITE DU CUCS COMMUNAUTAIRE EN LIEN AVEC LES CUCS COMMUNAUX

1 / LE PILOTAGE STRATEGIQUE

▪ Un comité de pilotage 'CUCS d'agglomération' :

Le comité de pilotage est coprésidé par le Président de la communauté d'agglomération, ou le Vice-président, assisté des responsables concernés et par le préfet délégué pour l'égalité des chances, ou le sous-préfet de Saint-Denis, assisté des représentants des services déconcentrés concernés.

En cohérence avec les objectifs du contrat, le comité de pilotage :

- valide les priorités des appels à projet et les actions co-financées par la communauté d'agglomération,
- évalue l'état d'avancement du contrat et l'impact des actions financées.

Il se réunira, au minimum deux fois par an. Il sera composé des parties signataires, des Maires et associera en tant que de besoin les partenaires suivants :

- principaux bailleurs
- CAF
- EPA Plaine de France
- Conseil Régional
- Conseil Général
- ...

▪ L'articulation du pilotage stratégique du CUCS d'agglomération avec le pilotage stratégique des CUCS communaux :

Chaque comité de pilotage communal se prononce sur les actions territorialisées relevant des compétences de l'agglomération, en présence des référents thématiques communautaires (c'est-à-dire les référents insertion/emploi, les chefs de projet PRU). Ceci afin que chaque ville et notamment chaque chef de projet CUCS puisse veiller à la cohérence et conserver la maîtrise des actions de cohésion sociale sur son territoire (y compris sur les compétences transférées à l'agglomération).

Le comité de pilotage communautaire, au vu des objectifs retenus dans le CUCS d'agglomération, et après avoir étudié le bilan des actions menées dans les quartiers fixe – à partir de 2008 - au plus tard en juin, les priorités, s'agissant des compétences communautaires, des appels à projets diffusés dans chaque commune.

Sur la base d'un rapport préparé par la responsable du CUCS de Plaine Commune, le comité de pilotage formulera chaque année en mai – à partir de 2008 - une appréciation sur :

- ⌘ l'évolution des indicateurs communs de territoire ;
- ⌘ les principales actions financées l'année précédente ;
- ⌘ une évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du CUCS au regard des objectifs fixés.

2/ LE PILOTAGE OPERATIONNEL

▪ Un comité technique 'CUCS d'agglomération'

Composé d'agents de l'Etat, de Plaine Commune, des chefs de projets CUCS et des partenaires dont il jugera la présence utile, le comité technique examine la liste des opérations reconduites, émet un avis sur les demandes nouvelles après une audition éventuelle des porteurs de projet, examine les financements mobilisables et est consulté sur le rapport annuel d'évaluation à présenter au comité de pilotage.

▪ Une mise en œuvre conjointe des actions habitat/cadre de vie, emploi/insertion, lecture publique par les villes et les services de Plaine Commune

➤ par la direction de la politique de la ville et la rénovation urbaine :

La responsable CUCS de Plaine Commune est chargée de la mise en œuvre du CUCS et veille à la cohérence des différents dispositifs qui le composent. Elle assure une coordination de l'action des services et partenaires concernés. Elle joue un rôle d'interface entre les services de l'Etat, ceux de la communauté d'agglomération et les chefs de projet CUCS.

Un chargé de mission rattaché à la responsable politique de la ville sera recruté en 2007 pour assurer l'interface avec les chefs de projet CUCS, les chefs de projet PRU, les différents responsables des services de Plaine Commune, les partenaires de Plaine Commune concernés par la politique de la ville. Il sera également chargé de consolider les données relevant des thématiques transversales concernant l'accompagnement des projets de rénovation urbaine (clauses d'insertion, GUP, relogement)

➤ par les services de Plaine Commune (direction de l'emploi et de l'insertion et le service des relations avec les entreprises, Pôle Habitat et Réseau lecture publique)

➤ **par les villes :**

Le chef de projet CUCS coordonne l'ensemble des actions, y compris celles relevant des compétences de l'agglomération de façon à conserver, voire de renforcer sa capacité à disposer d'une vision et une maîtrise globale des actions de cohésion sociale. Il s'appuie sur les référents thématiques ville ou communautaire. Des lettres de mission définiront précisément les rôles des référents et l'articulation avec les chefs de projet CUCS.

▪ **L'articulation du pilotage opérationnel du CUCS d'agglomération avec le pilotage opérationnel des CUCS communaux**

Des représentants de Plaine Commune (notamment les référents emploi/insertion et rénovation urbaine) participent aux comités techniques dans chaque commune et formulent un avis d'opportunité sur les actions de compétence communautaire.

Pour ce qui concerne le pilotage du Volet Emploi et Insertion :

Un Groupe Solidarité Emploi (GSE) qui comprend notamment les acteurs du service public pour l'emploi dont les agences locales pour l'emploi, les missions locales, la Maison de l'Emploi du Territoire de Plaine Commune,... veille à la mise en œuvre des objectifs du présent contrat qui seront repris dans un plan d'action pour l'emploi.

L'objectif du groupe solidarité emploi est de faciliter et de susciter toutes les initiatives contribuant à la réduction des écarts existant dans le domaine de l'emploi entre les quartiers concernés par le présent contrat et le reste du territoire de la ville.

Le GSE sera piloté par la Maison de l'Emploi du Territoire de Plaine Commune. Le rôle de celui-ci consistera à animer le groupe solidarité emploi grâce à des réunions régulières au cours desquelles un point sera fait sur l'application du plan d'action et les difficultés rencontrées.

Les chefs de projet cohésion sociale des villes et de l'agglomération seront associés aux travaux du Groupe Solidarité Emploi. Il sera régulièrement rendu compte des actions du groupe solidarité emploi lors des réunions du comité de pilotage.

3/ LA PROGRAMMATION PLURI ANNUELLE

Une fois achevé le processus de programmation pour 2007, le comité de pilotage, sur proposition du comité technique, déterminera la liste des

organismes avec lesquels une convention pluriannuelle peut être signée par l'Etat et par Plaine Commune ; lesdites conventions seront signées courant 2007 pour une entrée en vigueur en 2008

4/ L'EVALUATION

La responsable CUCS de Plaine Commune soumettra chaque année en mai, à partir de 2008, au comité de pilotage, un rapport comportant notamment les éléments suivants :

- ⌘ les indicateurs qui seront définis prochainement
- ⌘ une appréciation quantitative et qualitative sur les principales actions financées l'année précédente
- ⌘ une évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du contrat au regard des objectifs fixés.

En vue de la réunion du comité de pilotage au cours de laquelle il sera procédé à l'évaluation du contrat urbain de cohésion sociale, les services de l'Etat fourniront les chiffres permettant d'actualiser les indicateurs suivants :

- Nombre de demandeurs d'emploi dans chaque ZUS et pourcentage par rapport au nombre de demandeurs d'emploi dans les communes.
- Nombre de contrats CIVIS signés par des jeunes habitant dans chaque ZUS.
- Nombre de jeunes accompagnés par la mission locale dans chaque ZUS.
- Nombre d'emplois exonérés de charges sociales dans chaque zone franche urbaine.
- Pourcentage des foyers imposables dans chaque quartier
- Nombre de bénéficiaires du RMI par quartier.
- Nombre de bénéficiaires de l'APL par quartier.
- Nombre de dossiers de demande de FSL.
- Taux de réussite au brevet des collèges (par collège) .
- Taux de réussite au Baccalauréat (par lycée).
- Résultats des évaluations à l'entrée en 6^e (par école)